**Metadata for Offender Profile Dataset FY 2020-2021 (English and French)**

**ENGLISH:**

The file contains one record for every offender serving a sentence of two years or more under Correctional Services of Canada (CSC) jurisdiction. The data were extracted from the Offender Management System (OMS) and reflects the status and attributes of offenders as of the year end.

Number – Unique record identifier

Race – This corresponds to the race/ethno-cultural background of the offender. This is voluntary information that is self reported by the offender at the time the offender is admitted to CSC.

Race Grouping – This summarizes the Race into two categories. “Indigenous” corresponds to offenders with a Race of “First Nations”, “Métis”, or “Inuit”. “Non Indigenous” corresponds to all others.

Sex – This corresponds to the sex of the offender at the time the data were extracted. As of November 28, 2019 a new value “Another Sex” was added to capture gender considerations.

Age – This is the age of the offender, in years, at the time the data were extracted.

Incarcerated: Includes all active offenders incarcerated in a CSC facility, offenders on temporary absence from a CSC facility, offenders who are temporarily detained in a CSC facility and offenders on remand in a CSC facility.

Supervised – Includes all active offenders on day parole, full parole, statutory release, in the community supervised on a long term supervision order, offenders who are temporarily detained in a non-CSC facility, offenders who are unlawfully at large for less than 90 days, offenders on remand in a non-CSC facility, and offenders supervised and subject to an immigration hold by Canada Border Services Agency.

Supervision Type – This identifies the type of supervision for the supervised offenders. DP = day parole, FP = full parole, SR = statutory release, and LTSO = long term supervision period.

Sentence Type – This corresponds to the type of sentence imposed by the courts. Determinate sentences have a set expiry date. Indeterminate sentences never expire.

Aggregate Sentence Length – This is the length of the sentence imposed by the courts expressed in days.

Province – This corresponds to the province where the offender’s case file is being managed. For incarcerated offenders, this corresponds to the province where the incarcerating institution is located. For supervised offenders, this corresponds to the province where the supervising office is located.

Marital Status - This corresponds to the marital status of the offender. This information is provided by the offender at the time the offender is admitted to CSC. This data may be modified if the marital status changes during the course of the offender’s sentence.

Religion - This corresponds to the religion of the offender. This voluntary information that is self reported by the offender at the time the offender is admitted to CSC. This data may be modified if the religion changes during the course of the offender’s sentence.

**FRENCH**:

Ce fichier contient un dossier pour chacun des délinquants purgeant une peine de deux ans ou plus sous la juridiction du Service correctionnel du canada (SCC). Les données ont été extraites du Système de gestion des délinquants (SGD) et démontrent le statut et les attributs des délinquants en fin d’année.

Nombre : Identificateur numérique unique

Race : Correspond à l’information sur la race/ethnoculturel du délinquant. Cette information est fournie sur une base volontaire lors de l’admission du délinquant au SCC.

Groupe Race : Ceci regroupe les races en deux catégories. Autochtones correspond aux délinquants Inuits, Métis et Indiens de l’Amérique du Nord. Non-Autochtones correspond à toutes les autres races.

Sexe : Correspond au sexe du délinquant au moment de la date d’extraction des données. Depuis le 28 novembre 2019, une nouvelle valeur « Autre sexe » a été ajoutée pour saisir les considérations liées au genre.

Age : Correspond à l’âge du délinquant, en années, au moment de la date de l’extraction des données.

Incarcéré : comprennent tous les délinquants actifs incarcérés dans un établissement du SCC, les délinquants qui ont obtenu une permission de sortir d'un établissement du SCC, les délinquants en détention temporaire dans un établissement du SCC et les délinquants en détention provisoire dans un établissement du SCC.

Supervisé : comprennent tous les délinquants actifs en semi-liberté, en liberté conditionnelle totale ou en liberté d'office, les délinquants visés par une ordonnance de surveillance de longue durée dans la collectivité, les délinquants en détention temporaire dans un établissement ne relevant pas du SCC, les délinquants qui sont illégalement en liberté pendant moins de 90 jours, les délinquants en détention provisoire dans un établissement ne relevant pas du SCC et les délinquants sous surveillance qui sont détenus par les autorités de l'immigration de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Type de surveillance : Ceci identifie le type de libération conditionnelle pour les délinquants supervisés. SL = Semi-liberté, LCT = Libération conditionnelle totale, LO = Libération d’office et OSLD = Ordonnance de surveillance de longue durée.

Type de peine : Correspond au type de peine imposé par le tribunal. Une peine déterminée a une date d’expiration. Une peine indéterminée n’expire jamais.

Durée de peine : Correspond à la durée de la peine imposée par le tribunal, démontrée en jours.

Province : Correspond à la province où le dossier du délinquant est géré. Pour les délinquants incarcérés, ceci correspond à la province où l’établissement d’incarcération se situe. Pour les délinquants en libération conditionnelle, ceci correspond à la province où le bureau de supervision est situé.

État civil : Correspond à l’état civil du délinquant. Cette information est fournie par le délinquant lors de son admission au SCC, celle-ci peut être modifiée si l’état civil change au cours de l’incarcération du délinquant.

Religion : Correspond à la religion du délinquant. Cette information est fournie par le délinquant sur une base volontaire lors de son admission au SCC, celle-ci peut être modifiée si la religion change au cours de l’incarcération du délinquant.